

## DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### CREATION TEMPORAIRE DE POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION ET D'ADJOINT TECHNIQUE - DGA PROXIMITE L'ALVEOLE

DGS - Ressources humaines  
N° 2021-D- 10

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-1 °,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 2020.07.130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- Vu l'arrêté n° 2020-A-29 du 11 août 2020 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau en charge des ressources humaines et démarche qualité,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein de l'ALVEOLE.

### **DECIDE**

**Article 1** - Est approuvée la création temporaire de postes, à temps non complet au sein de la DGA Proximité – ALVEOLE pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 30 juin 2021.  
Adjoint d'animation : 2 postes à 15,30/35<sup>ème</sup> ; 1 poste à 12/35<sup>ème</sup> ; 1 poste à 13,45/35<sup>ème</sup> ;  
2 postes à 8,15/35<sup>ème</sup> ; 1 poste à 8/35<sup>ème</sup> ; 1 poste à 3,3/35<sup>ème</sup> ; 1 poste à 16,30/35<sup>ème</sup>.  
Adjoint technique : 1 poste à 5/35<sup>ème</sup>.

**Article 2** - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**Article 3** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

Angoulême, le 14 janvier 2021

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
**Le 18 janvier 2021**  
Publié ou notifié,  
**Le 18 janvier 2021**